



Conditions générales de prestation

01 Objet et définitions

Les présentes régissent les prestations de SEIYAR (SASU au capital de 2 100 €, SIREN 929 566 156, RCS Paris, 128 rue La Boétie 75008 Paris), auprès de clients professionnels : conception, développement, hébergement et exploitation de sites web, applications et back-offices. Le « **Devis** » décrit la prestation et prévaut en cas de contradiction. L'« **Abonnement** » désigne le service mensuel d'exploitation (art. 5). La « **Formule mensuelle** » désigne la location avec option d'achat (art. 6).

02 Devis et commande

Devis gratuit, valable 30 jours. La commande est ferme à réception du devis signé « Bon pour accord » et de l'acompte prévu (30 à 40 %). Le solde est dû à la mise en ligne. La signature du devis emporte acceptation des présentes.

03 Déroulé et validation

La prestation suit quatre étapes : échange initial, devis, conception (première version présentée sur une adresse privée), mise en ligne. Sont inclus **deux cycles de retours** sur la conception ; au-delà, les ajustements font l'objet d'un accord préalable (art. 5). Le client fournit dans un délai raisonnable les éléments nécessaires (textes, images, accès) ; il garantit détenir les droits sur les contenus fournis.

04 Prix et paiement

Prix en euros, hors taxes ; le régime de TVA applicable est précisé au devis et sur chaque facture. Paiement par virement ; les échéances mensuelles (Abonnement, Formule mensuelle) sont réglées par **prélèvement automatique**. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Retard : pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et, entre professionnels, indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (art. L441-10 et D441-5 C. com.).

05 Abonnement

L'Abonnement couvre : hébergement, gestion du nom de domaine, certificats et HTTPS, sauvegardes régulières, supervision technique, suivi de la visibilité Google, et **une modification simple par mois**. Les appels, questions et conseils sont gratuits et illimités. **Aucune prestation hors forfait n'est facturée sans accord préalable** du client sur son prix. L'Abonnement est sans engagement, résiliable avec un préavis d'un mois ; sa résiliation entraîne la fin de l'exploitation par SEIYAR et l'application de l'art. 9.

06 Formule mensuelle — location avec option d'achat

La Formule mensuelle comprend la prestation complète en **location** : mise en route puis mensualités (montants au Devis), engagement initial de 12 mois puis reconduction tacite mensuelle, préavis d'un mois.

- **Option d'achat**, exerçable à tout moment : le client devient propriétaire des développements en réglant le prix de la formule d'achat **figé au Devis**, diminué des mensualités déjà versées (hors mise en route). Il bascule alors sur l'Abonnement classique.
- Sans exercice de l'option, les développements restent la propriété de SEIYAR (art. 7) ; le client conserve dans tous les cas son nom de domaine et ses contenus (art. 8).
- Défaut de paiement : suspension du service 15 jours après relance restée sans effet, puis résiliation aux torts du client.

07 Propriété intellectuelle

Les contenus fournis par le client restent sa propriété. Les développements spécifiques réalisés pour le client lui sont **cédés au complet paiement** du prix d'achat (formules d'achat, ou exercice de l'option de l'art. 6) ; en location, le client bénéficie d'une licence d'usage pendant la durée du contrat. Le socle technique générique de SEIYAR (composants, gabarits, outils réutilisables) reste la propriété exclusive de SEIYAR, concédé en licence non exclusive. Sauf demande contraire du client, les réalisations portent la mention discrète « conçu par Seiyar » et peuvent être citées comme référence.

08 Nom de domaine, contenus et données

Le nom de domaine est enregistré avec le **client comme titulaire** ; SEIYAR en assure la gestion technique et le renouvellement (inclus dans l'Abonnement). Les contenus et données du client (textes, images, tarifs, données du back-office) lui appartiennent et lui sont restitués dans un format ouvert sous 15 jours à toute demande ou fin de contrat. Le transfert du domaine (code d'autorisation) est effectué gratuitement sous 15 jours.

09 Fin de contrat et réversibilité

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause : restitution des contenus et données (15 jours), transfert du nom de domaine et des accès (fiche Google notamment), puis arrêt du service au terme du préavis. Une copie de sauvegarde est conservée **3 mois** — pendant lesquels le service peut être réactivé — puis détruite définitivement. Les documents comptables sont conservés conformément à la loi.

10 Obligations et garanties

SEIYAR est tenue d'une **obligation de moyens**. La maintenance corrective (dysfonctionnements imputables à SEIYAR) est incluse sans limite de durée sur les prestations payées. SEIYAR ne garantit pas un taux de disponibilité chiffré ni un positionnement donné dans les moteurs de recherche. Le client demeure responsable de son activité, de ses contenus et de leur conformité (droits d'image inclus).

11 Responsabilité

La responsabilité totale de SEIYAR, toutes causes confondues, est plafonnée aux sommes effectivement versées par le client au cours des **12 derniers mois**. Sont exclus les dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, de clientèle, d'image). Rien ne limite la responsabilité en cas de faute lourde, dolosive, ou de dommage corporel.

12 Données personnelles

SEIYAR traite les données strictement nécessaires à la prestation (contacts, contenus, données des back-offices), ne les revend jamais, et les supprime à l'issue du contrat (art. 9), hors obligations légales. Chacune des parties respecte le RGPD pour les traitements qui la concernent ; lorsque SEIYAR traite des données pour le compte du client, elle agit sur ses seules instructions.

13 Divers, droit applicable et litiges

Force majeure : les obligations sont suspendues pendant l'empêchement. Droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut d'accord amiable, compétence des tribunaux de Paris, sauf règle impérative contraire.